



Nationale pour être proche de vous partout !

DÉCLARATION D'ASSURANCE Vie et Invalidité Permanente et Absolue

CONTRAT A – ADHÉRENTS et ADHÉRENTES - 55 ans

A

Nom
(En capital d'imprimerie) - (Pour les femmes, indiquez sur cette ligne le nom de jeune fille suivi du nom marital)

Prénoms
(Dans l'ordre de l'état civil)

Date et lieu de naissance

Adresse personnelle

Déclare souscrire une assurance groupe décès pour un capital total garanti de **(MENTION OBLIGATOIRE)**.....€.

Tous les contrats bénéficient du doublement, en cas d'accident ou de triplement en cas d'accident de la circulation, et, ou en service commandé.

CLASSE	CAPITAUX GARANTIS				capital obligatoire € 3.820*
	TOTAL GARANTI	PRIME MENSUELLE	MORT NATURELLE	MORT ACCIDENTELLE	
2*	3 820 €	2,23 €	3 820 €	7 640 €	11 460 €
3	6 870 €	4,01 €	6 870 €	13 740 €	20 610 €
4	9 910 €	5,78 €	9 910 €	19 820 €	29 730 €
5	12 960 €	7,56 €	12 960 €	25 920€	38 880 €
6	16 010 €	9,34 €	16 010 €	32 020 €	48 030 €
7	19 060 €	11,12 €	19 060 €	38 120 €	57 180 €
8	22 110 €	12,90 €	22 110 €	44 220 €	66 330 €
9	25 160 €	14,68 €	25 160 €	50 320 €	75 480 €
10	28 210 €	16,46 €	28 210 €	56 420 €	84 630 €
11	31 260 €	18,24 €	31 260 €	62 520 €	93 780 €

En cas de DÉCÈS, le BÉNÉFICIAIRE sera : (1)

- FORMULE N°1** Par priorité et dans la totalité du capital assuré : mon ou ma conjoint(e) non séparé(e) de corps par jugement ou concubin(e),
 A défaut et par parts égales : mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés,
 A défaut et par parts égales : mes ascendants au premier degré,
 A défaut : mes héritiers, en proportion de leurs parts héréditaires,
 A défaut : la Mutuelle de la Police Nationale

FORMULE N°2 Toute formule particulière différente : Précisez

**CONTRAT C (2)
CONJOINTS et CONJOINTES
CONCUBINS et CONCUBINES - 55 ans**

C

Nom
(En capital d'imprimerie) - (Pour les femmes, indiquez sur cette ligne le nom de jeune fille suivi du nom marital)

Prénoms
(Dans l'ordre de l'état-civil)

Date et lieu de naissance

Date et lieu du mariage

(2) Salarié(e) OUI – NON - EMPLOYEUR

CLASSE	CAPITAUX GARANTIS AU DÉCÈS					OBSERVATION
	CAPITAL GARANTI	PRIME MENSUELLE	MORT NATURELLE	MORT ACCIDENTELLE	MORT ACCIDENT CIRCULATION	
2*	3 820 €	2,23 €	3 820 €	7 640 €	11 460 €	OBLIGATOIRE
3	5 340 €	3,12 €	5 340 €	10 680 €	16 020 €	FACULTATIF
4	6 870 €	4,01 €	6 870 €	13 740 €	20 610 €	FACULTATIF
5	8 390 €	4,89 €	8 390 €	16 780 €	25 170 €	FACULTATIF
6	9 910 €	5,78 €	9 910 €	19 820 €	29 730 €	FACULTATIF
7	11 440 €	6,67 €	11 440 €	22 880 €	34 320 €	FACULTATIF
8	12 960 €	7,56 €	12 960 €	25 920€	38 880 €	FACULTATIF

- FORMULE N° 1** Par priorité et dans la totalité du capital assuré : mon ou ma conjoint(e) non séparé(e) de corps par jugement ou concubin(e) adhérent principal,
 A défaut et par parts égales : mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés,
 A défaut : mes héritiers, en proportion de leurs parts héréditaires,
 A défaut : la Mutuelle de la Police Nationale.

FORMULE N° 2 Toute formule particulière différente : précisez.....

A

Signature :

le

(1) Mettre une croix dans la case de la réponse exacte.
(2) Rayer la mention inutile ou les capitaux qui ne vous intéressent pas.

